



République française
Département de la Lozère
COMMUNE DE MONTRODAT

Séance du lundi 29 novembre 2021

Date de la convocation: 18/11/2021

Membres en exercice :
15

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

Présents : 12

Présents : Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Catherine MONCANIS, Isabelle CELLIER, David BOUQUIN, Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA

Votants : 14

Représentés : Philippe BUFFIER, Marie-Christine PORTE

Excusés :

Absents : Fabien ANDRIEU

Secrétaire de séance : Marie-Laure PRADEILLES

2021D057 - Objet : Redevance Occupation Domaine Public Télécom 2021

Le Maire rappelle qu'une convention avait été signée le 20 décembre 1997 entre l'association des Maires et France Télécom portant sur les redevances et droits de passage dus par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal avait approuvé cette convention par une délibération en date du 24 juillet 1998.

Vu le décret N°2005-1676 du 27 décembre 2005 un nouveau mode de calcul est applicable.

Au titre de l'année 2021 :

- Artères souterraines : (41.26 €/km)	34,520 km	1424.30 €
- Artères aériennes : (55.02 €/km)	10,613 km	583.93 €
- Emprise au sol : (27.51 € /m²)	2 m²	55.02 €
TOTAL		2 063.25 €

Le Conseil Municipal valide les longueurs et emprises au sol et *AUTORISE* le Maire ou son représentant à établir **une facture d'un montant de 2 063.25 € au titre de 2021** pour laquelle il sera émis un titre de recettes à l'encontre de Orange.

Adopté à l'unanimité (à main levée)

Le Maire,
Rémi ANDRE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____